

Tableau de planification des contenus obligatoires pour l’approbation du conseil d’établissement – **PRIMAIRE**

Contenus en orientation scolaire et professionnelle, contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales et contenus en éducation à la sexualité

En vertu du 3^e alinéa de l’article 461 de la *Loi sur l’instruction publique* (LIP) et de l’article 32 de la *Loi sur l’enseignement privé* (LEP), dans les domaines généraux de formation qu’il établit, le ministre a prescrit des activités ou des contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs offerts aux élèves du primaire et du secondaire¹ :

- des **contenus obligatoires en orientation scolaire et professionnelle (COSP)** pour le 3^e cycle du primaire de même que pour les 1^{er} et 2^e cycles du secondaire;
- des **contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales** pour tous les cycles du primaire et du secondaire. Des contenus pour le préscolaire sont aussi disponibles, mais ne sont pas obligatoires;
- des **contenus obligatoires en éducation à la sexualité** pour les élèves de 2^e, de 3^e et de 4^e secondaire. Ces contenus sont complémentaires au programme d’études *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ) dans lequel la majorité des notions d’éducation à la sexualité ont été intégrées. Pour les élèves à qui la matière CCQ n’est pas enseignée, des contenus en éducation à la sexualité doivent être planifiés et offerts. Des contenus pour le préscolaire sont aussi disponibles, mais ne sont pas obligatoires.

La direction, avec la collaboration du personnel de l’école, dont le personnel enseignant, élabore une planification de chaque contenu obligatoire², en vertu de l’article 89 de la LIP. Cette planification vise à :

- assurer que l’ensemble des contenus prescrits sont offerts;
- déterminer les personnes chargées d’offrir les contenus;
- assurer la cohérence et la continuité des apprentissages;
- favoriser l’intégration des actions dans les pratiques de l’école.

Le conseil d’établissement a la responsabilité d’approuver la planification proposée par la direction de l’école (LIP, art. 85). Il doit approuver les conditions et les modalités de la mise en œuvre des contenus obligatoires, en fonction des obligations prévues. Il est recommandé d’obtenir cette approbation à chaque début d’année scolaire et d’en faire un bilan en fin d’année. Il est à noter que la planification de l’enseignement des programmes d’études, dont le programme *Culture et citoyenneté québécoise*, n’a pas à faire l’objet d’une approbation par le conseil d’établissement.

Précisions sur le tableau : certains contenus sont prescrits pour une année d’enseignement précise, alors que d’autres le sont pour un cycle. Lorsqu’un contenu est prescrit pour un cycle, le choix de l’année au cours de laquelle il sera enseigné au sein de ce cycle est à la discrétion de l’établissement d’enseignement. Ainsi, l’établissement d’enseignement peut inscrire un contenu uniquement dans les cases blanches du tableau. Lorsqu’une case est grisée pour un contenu donné, cela signifie qu’il ne peut être planifié à ce moment-là. Les éléments de précision figurant dans les cases blanches du gabarit ne sont que des exemples et peuvent être ajustés selon les besoins.

¹ Les orientations retenues concernant les contenus et activités obligatoires sont diffusées chaque année dans [l’instruction annuelle du ministre de l’Éducation](#).

² D’autres documents et gabarits pour la planification des contenus obligatoires sont disponibles : Planification et suivi des contenus obligatoires au primaire, Planification et suivi des contenus obligatoires au secondaire et Tableau synthèse des contenus obligatoires.

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS OBLIGATOIRES POUR L'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – PRIMAIRE							
CONTENUS	PRÉSCOLAIRE (Contenus disponibles, non obligatoires)	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE	3 ^E ANNÉE	4 ^E ANNÉE	5 ^E ANNÉE	6 ^E ANNÉE
CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP)							
CHAMPS D'INTÉRÊT ET APTITUDES Produire une description de soi en termes d'intérêts et d'aptitudes						Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :	Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :
INFLUENCE SOCIALE Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses valeurs sont influencés par les autres, puis des exemples où l'élève a de l'influence sur les autres						Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :	Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :
MÉTIER D'ÉLÈVE ET MÉTHODES DE TRAVAIL Comparer les méthodes de travail et les exigences du métier d'élève à celles observées dans le monde du travail						Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :	Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :
ATOUS EN SITUATION DE TRANSITION Sélectionner des caractéristiques personnelles qui lui seront utiles pour se préparer au passage du primaire vers le secondaire						Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :	Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :
CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE Comparer les principales différences et ressemblances entre l'école primaire et l'école secondaire						Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :	Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :
OCCUPATION DES GENS DE L'ENTOURAGE Élaborer une description de l'occupation des gens de son entourage immédiat						Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :	Offert par : Quand : Matière : Temps estimé :

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS OBLIGATOIRES POUR L'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – PRIMAIRE							
CONTENUS	PRÉSCOLAIRE (Contenus disponibles, non obligatoires)	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE	3 ^E ANNÉE	4 ^E ANNÉE	5 ^E ANNÉE	6 ^E ANNÉE
CONTENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES ET SOCIALES							
1. Reconnaître ses émotions, gérer adéquatement ses frustrations et contrôler ses élans moteurs	Offert par : Quand : Temps estimé :						
2. Connaître différentes façons de manifester du respect dans ses interactions avec les autres et dans son environnement	Offert par : Quand : Temps estimé :						
3. Comprendre que ses gestes et ses paroles ont un effet sur les autres	Offert par : Quand : Temps estimé :						
4. Mettre en application diverses stratégies pour résoudre des différends	Offert par : Quand : Temps estimé :						
5. Reconnaître l'importance des amis		Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :				
6. Connaître des façons d'accroître la confiance en soi à l'intérieur d'un groupe		Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :				
7. Comprendre l'importance d'appliquer les règles de vie dans les milieux que l'on fréquente et les conséquences de leur non-respect pour soi et les autres		Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :				
8. Démontrer une attitude d'ouverture aux autres		Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :				

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS OBLIGATOIRES POUR L'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT – PRIMAIRE							
CONTENUS	PRÉSCOLAIRE (Contenus disponibles, non obligatoires)	1 ^{RE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE	3 ^E ANNÉE	4 ^E ANNÉE	5 ^E ANNÉE	6 ^E ANNÉE
9. Développer des habiletés à s'exprimer pour être bien compris		Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :				
10. Reconnaître les émotions, leur intensité et l'influence qu'elles exercent sur les comportements				Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :		
11. Développer ses habiletés à résoudre ses conflits				Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :		
12. Comprendre l'importance des relations interpersonnelles et de développer des relations harmonieuses						Offert par : Quand : Temps estimé :	Offert par : Quand : Temps estimé :
CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ							
CROISSANCE SEXUELLE HUMAINE ET IMAGE CORPORELLE ▪ Situer les parties du corps ▪ Donner des exemples de ce que le corps permet d'exprimer et de ressentir	Offert par : Quand : Temps estimé :						
GROSSESSE ET NAISSANCE ▪ Décrire les étapes de la naissance ▪ Nommer des gestes qui contribuent à accueillir le bébé dans sa nouvelle famille	Offert par : Quand : Temps estimé :						

Contenus obligatoires en éducation à la sexualité pour les élèves à qui la matière *Culture et citoyenneté québécoise* n’est pas enseignée – **PRIMAIRE**

Comme inscrit dans l’[instruction annuelle du ministre de l’Éducation](#), des [contenus obligatoires en éducation à la sexualité](#) doivent tout de même être offerts aux élèves à qui la matière *Culture et citoyenneté québécoise* n’est pas enseignée. Cette situation concerne les élèves handicapés par une déficience intellectuelle moyenne à sévère ou profonde et les élèves à qui sont offerts des services d’accueil et de soutien à l’apprentissage du français (SASAF). Il appartient au personnel scolaire de choisir les modalités d’intervention pédagogique en fonction des besoins et capacités des élèves ainsi que des contenus en éducation à la sexualité établis.

TABLEAU DE PLANIFICATION DES CONTENUS OBLIGATOIRES AU PRIMAIRE POUR L’APPROBATION DU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT		
GROUPE D’ÉLÈVES	CONTENUS OBLIGATOIRES	PLANIFICATION
Ex. : élèves qui reçoivent des SASAF		- Offert par : - Quand : - Temps estimé :
		- Offert par : - Quand : - Temps estimé :
		- Offert par : - Quand : - Temps estimé :
		- Offert par : - Quand : - Temps estimé :
		- Offert par : - Quand : - Temps estimé :
		- Offert par : - Quand : - Temps estimé :

25-107-12